

PATRIMOINE RELIGIEUX

SOS chefs-d'œuvre en péril

C'est à la chapelle Notre-Dame du Miracle, très méconnue des Avignonnais au 13 rue Velouterie, que Patrice Besse, spécialiste de la vente en France des édifices de caractère, a donné rendez-vous pour une table ronde à laquelle étaient conviés notamment Sylvie Gourdan de Fromental, propriétaire exploitante de la chapelle des Templiers, classée Monument historique, dans le centre-ville, Édouard de Lamaze, avocat et président de l'Observatoire du patrimoine religieux, Aline Maréchaux, architecte et consultante en reconversion et valorisation du patrimoine, et Pierre Provoyeur, conservateur général du patrimoine et ancien conservateur du Musée Calvet d'Avignon. Les débats et la présentation étaient animés et présentés par Ménélik Plojoux, directeur général Rhône Provence et Languedoc.

En introduction, Pierre Provoyeur a fait un descriptif très détaillé tout d'abord de la chapelle du Miracle inscrite aux Monuments historiques, puis du patrimoine religieux Avignonnais dans son ensemble. "Les églises sont des marqueurs d'une certaine identité architecturale, d'où l'importance d'avoir un regard sur ces bâtiments, sur leur devenir tout autant que sur les gares, châteaux ou autres lavoirs. Il est donc in-



Les débats ont été animés par Patrice Besse, Aline Maréchaux, Édouard de Lamaze, Sylvie Gourdan de Fromental et Pierre Provoyeur.

/ PHOTO J.J.

dispensable pour ces églises vouées à la vente, de leur trouver un destin digne de leur histoire avec une transformation pertinente souvent avant une démolition annoncée", a-t-il indiqué.

Presque rien n'a été fait depuis 100 ans

Pour illustrer et mettre en lumière les propos des conférenciers, des photos des différents édifices religieux Avignonnais ont été projetées tout au long de la séance. "Depuis 100 ans presque rien n'a été fait, même si depuis 20 ans la situation a tendance à évoluer. Il faut savoir qu'en France, il y a 100 000 édifices religieux, toutes causes confondues, dans des lieux aussi différents que les paroisses,

mais aussi dans des lieux dit fermés (lycées, prisons, hôpitaux). 86 cathédrales appartiennent à l'État qui en perd une tous les cinq ans pour défaut d'entretien, deux cathédrales appartiennent au diocèse (d'Evry et Créteil), 42000 églises appartiennent aux communes et 2000 églises au diocèse", a insisté l'avocat Édouard de Lamaze avant d'ajouter qu'"il est urgent de sauver ces bâtiments en leur offrant pour certains une deuxième vie dans la pertinence".

On l'aura compris, cette table ronde a pointé du doigt l'urgence de la situation face à des centaines de bâtiments religieux désacralisés et transformés pour certains de façon incohérente.

J.J.